FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ DISARM TURF FUNGICIDE

FDS n°: 7689-A

Date de révision: 2020-01-10

Format: NA Version 1.04



1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Identificateur de produit

Nom du produit DISARM TURF FUNGICIDE

Autres moyens d'identification

Code(s) du produit 7689-A

Synonymes Fluoxastrobine:(E)-{ 2-[6-(2-chlorophenoxy)-5-fluoropyrimidin-4-yloxy]phenyl}

(5,6-dihydro-1,4,2-dioxazin-3-yl)methanone O-méthyloxime (nom

IUPAC);(1E)-[2-[[6-(2-chlorophenoxy)-5-fluoro-4-pyrimidinyl]oxy]phenyl](5,6-dihydro-1,4,2-di

oxazin-3-yl)methanone O-méthyloxime (nom CAS)

Ingrédient(s) actif(s) Fluoxastrobine

Famille chimique Strobilurine

PCP # 31857

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière

d'utilisation

Utilisation recommandée : Fongicide

Restrictions conseillées pour

l'utilisation

Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Adresse du fournisseur FMC Corporation

2929 Walnut Street Philadelphia, PA 19104

800 / 321-1FMC (1362) (Informations générales)

SDS-info@fmc.com (courrier électronique - informations générales)

Numéro de téléphone à composer

en cas d'urgence

Urgences médicales:

800 / 331 3148 (États-Unis et Canada)

651 / 632 6793 (Tous les autres pays; à frais virés)

Pour toute urgence de type fuite, incendie, déversement ou accident, appeler:

703 / 741 5970 (CHEMTREC - International) 703 / 527 3887 (CHEMTREC - Remplaçant)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Statut réglementaire de l'OSHA

Ce produit est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Toxicité aiguë - inhalation (poussières/brouillards)

Catégorie 4

FDS n°: 7689-A

Date de révision : 2020-01-10

Version 1.04

Sensibilisation de la peau	Catégorie 1
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 1
Toxicité aquatique aiguë	Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

VUE D'ENSEMBLE DES PROCÉDURES D'URGENCE

Danger

Mentions de danger

- H332 Nocif par inhalation
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
- H400 Très toxiques pour les organismes aquatiques



Conseils de prudence - Prévention

- P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
- P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation
- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
- P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Conseils de prudence - Réponse

- P302 + P350 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon
- P314 Consulter un médecin en cas de malaise
- P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin
- P391 Recueillir le produit répandu

Conseils de prudence - Élimination

P501 - Éliminer le contenu/récipient selon les directives de l'étiquette

HNOC (danger non classé autrement)

Non classés ne étaient pas autrement dangers identifiés.

Autres informations

Peut être nocif par contact cutané.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Famille chimique Strobilurine.

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Fluoxastrobin	361377-29-9	40.3
Propylène glycol	57-55-6	1-5

Les synonymes sont fournis dans la section 1.

4. PREMIERS SOINS

FDS n°: 7689-A

Date de révision: 2020-01-10

Version 1.04

Contact avec les yeux Maintenez les yeux ouverts et rincez-les doucement, avec précaution, avec de l'eau

pendant 15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour

connaître le traitement approprié.

Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau pendant Contact avec la peau

15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître

le traitement approprié.

Inhalation Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance;

> puis, effectuer une respiration artificielle, de préférence par bouche-à-bouche, si possible. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement

approprié.

Ingestion Appelez un centre antipoison ou un médecin immédiatement. Il ne faut pas induire le

vomissement à moins que vous ne receviez cette consigne d'un médecin ou du centre antipoison. Ne donnez pas un liquide à boire à la personne. Il ne faut rien mettre dans la

bouche d'une personne inconsciente et il ne faut pas la faire vomir non plus.

Les plus importants symptômes et

effets, aigus ou retardés

Effets systémiques possibles par exposition répétée. En cas d'inhalation, elle peut provoquer une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires supérieures. Les symptômes peuvent inclure la toux et les éternuements. Le contact avec la peau peut

provoquer une irritation et des réactions allergiques.

Indication de soins médicaux immédiats et de traitement particulier, le cas échéant

Traiter en fonction des symptômes

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés Eau pulvérisée, Mousse, Poudre sèche, Dioxyde de carbone (CO2), Sable.

Dangers spécifiques du produit Ininflammable

Produits de combustion dangereux En cas d'incendie, la formation de chlorure d'hydrogène, cyanure d'hydrogène, du fluorure

d'hydrogène, du monoxyde de carbone et oxydes d'azote doit être prévu.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité aux chocs Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Aucun renseignement disponible. Aucun renseignement disponible.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets. Empêcher l'écoulement du contrôle des incendies de pénétrer dans

les cours d'eau, les égouts, ou approvisionnement en eau potable.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions personnelles Isolez la zone et y mettez un panneau d'avertissement. Éliminer toutes les sources

d'inflammation. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Équipement de protection individuel, voir section 8.

Divers Pour des consignes additionnelles concernant le nettoyage, appelez le service d'assistance

téléphonique de FMC dont les coordonnées sont données à la section 1, « Identification du

produit et de l'entreprise » ci-dessus.

Précautions environnementales Éloignez les gens et les animaux du déversement ou de la fuite et de la zone sous le vent

par rapport à la fuite.

Méthodes de confinement Endiguez pour empêcher le ruissellement. Absorber avec de la terre, du sable ou autre

produit non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure.

Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des contenants Méthodes de nettoyage

correctement étiquetés. Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utiliser un

FDS n°: 7689-A

Date de révision: 2020-01-10

Version 1.04

chiffon humide. Placer les produits de nettoyage utilisés dans des récipients fermés.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Manutention Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Ne pas

contaminer d'autres pesticides et engrais, l'eau, la nourriture ou les aliments pour animaux

pendant le stockage ou l'élimination.

Entreposage Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir hors de la portée des enfants et

des animaux. Garder/entreposer dans le contenant d'origine seulement.

Produits incompatiblesAucun renseignement disponible

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Nom chimique	Colombie-Britannique	Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	Alberta
Propylène glycol	-	-	TWA: 10 mg/m ³	-
(57-55-6)			aerosol only	
			TWA: 50 ppm aerosol and vapor TWA: 155 mg/m³ aerosol and vapor	

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ordre technique Appliquer mesures techniques pour se conformer aux limites d'exposition professionnelle.

Lorsque vous travaillez dans des endroits confinés (par exemple, des réservoirs, conteneurs, etc.) assurez-vous qu'il y a une source d'air pour la respiration et portez

l'équipement recommandé.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Se il ya un risque d'exposition à des particules qui pourraient causer une gêne oculaire,

porter des lunettes de protection chimique.

Protection de la peau et du corps Porter une chemise à manches longues, un pantalons long, des chaussettes, des

chaussures et des gants.

Protection des mains Gants de caoutchouc/latex/néoprène ou autres gants appropriés, résistants aux produits

chimiques. Utilisez des gants de protection en matériaux chimiques en nitrile ou en néoprène. Laver l'extérieur des gants avec de l'eau et du savon avant de les réutiliser.

Vérifiez régulièrement pour des fuites.

Protection respiratoire En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, des dispositifs de

protection respiratoire approuvés par NIOSH/MSHA doivent être utilisés. Un dispositif de protection respiratoire doit être fourni en accord avec les règlements locaux en vigueur.

Mesures d'hygiène De l'eau propre doit être disponible pour lavage en cas de contamination au niveau des

yeux et de la peau. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver le peau avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme ou de fumer. Prendre un bain ou une douche à la fin du travail. Il ne faut pas laver les vêtements de travail avec les

vêtements de la maison.

Informations générales Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs

d'équipements de protection appropriés

FDS n°: 7689-A

Date de révision: 2020-01-10

Version 1.04

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Blanc cassé Visqueux Liquide **Aspect**

État physique Liquide Suspension

Aucun renseignement disponible Couleur

Similaire à la peinture Odeur

Seuil olfactif Aucun renseignement disponible

6.8 (10 % solution) Hq Point de fusion/point de congélation Non applicable

Point/intervalle d'ébullition Aucun renseignement disponible

Point d'éclair Non applicable

Taux d'évaporation Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible Inflammabilité (solide, gaz)

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limite supérieure Aucun renseignement disponible

d'inflammabilité:

Limite inférieure d'inflammabilité Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible Pression de vapeur Densité de vapeur Aucun renseignement disponible Densité Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible Densité

Solubilité dans l'eau Non applicable

Solubilité dans d'autres solvants Aucun renseignement disponible Coefficient de partage Aucun renseignement disponible Température d'auto-inflammation Aucun renseignement disponible Température de décomposition Aucun renseignement disponible Viscosité, cinématique Aucun renseignement disponible

Viscosité, dynamique 822 cps @ 25 °C

Propriétés explosives Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible Propriétés comburantes Aucun renseignement disponible Masse moléculaire

1.19 @ 20 °C Masse volumique apparente

Kst Aucun renseignement disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité Non applicable

Stabilité chimique Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

Polymérisation dangereuse Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Chaleur, flammes et étincelles Conditions à éviter

Matières incompatibles Aucun renseignement disponible.

Produits de décomposition

dangereux

En cas d'incendie, la formation de chlorure d'hydrogène, cyanure d'hydrogène, du fluorure

d'hydrogène, du monoxyde de carbone et oxydes d'azote doit être prévu.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur le produit

DL50 orale > 5000 mg/kg (rat) DL50 épidermique > 5000 mg/kg (rat) CL50 par inhalation > 4.9 mg/l (rat) (4 h)

Lésions oculaires graves/irritation Non irritant.

FDS n°: 7689-A

Date de révision: 2020-01-10

Version 1.04

oculaire

Corrosion cutanée/irritation cutanée Très peu irritant. **Sensibilisation** Sensibilisateur

Nom chimique	DL50 orale	DL50 épidermique	CL50 par inhalation
Fluoxastrobin	> 2000 mg/kg(Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	= 4.9 mg/L (Rat) 4 h
(361377-29-9)			
Propylène glycol (57-55-6)	20000 mg/kg(Rat)	20800 mg/kg(Rabbit)	

Données sur les effets toxicologiques

Symptômes Aucun renseignement disponible.

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Toxicité chronique Fluoxastrobine montré une réduction du poids corporel et hépatocytomégalie et

changements cytoplasmiques associée à une augmentation de foie de la phosphatase

alcaline sérique indicative de cholestase.

MutagénicitéFluoxastrobine, Pas génotoxique.CancérogénicitéFluoxastrobine: Non cancérogène

Effets neurologiques Fluoxastrobine: Aucune neurotoxicité observée dans les études animales.

Toxicité pour la reproduction Fluoxastrobine: Dans l'étude de la reproduction, il y avait des preuves de poids diminué de

corps dans la progéniture, la séparation du prépuce retardé, et ossification incomplète.

Toxicité pour le développement Fluoxastrobine: La preuve de perte transitoire du poids corporel et une diminution de la

consommation alimentaire.

STOT - exposition unique Aucun renseignement disponible.
STOT - exposition répétée Aucun renseignement disponible.

Effets neurologiques Fluoxastrobine: Aucune neurotoxicité observée dans les études animales.

Danger par aspiration Aucun renseignement disponible.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Très toxiques pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour les organismes aquatiques.

luoxastrobin (361377-29-9)				
Ingrédient(s) actif(s)	Duration	Espèces	Valeur	Unités
	96 h LC50	M. bahia	0.053	mg/l
	48 h EC50	Daphnie	0.48	mg/l
	96 h LC50	Cyprinus carpio	0.57	mg/l
	96 h LC50	Lepomis macrochirus (Bluegill sunfish)	0.97	mg/l

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour la daphnie et autres invertébrés aquatiques
Sodium Hydroxide		96 h LC50: = 45.4 mg/L	
1310-73-2		(Oncorhynchus mykiss) static	
Fluoxastrobin	72-hour EC50 = 0.45 mg/L	96 hr LC50 = 0.435 mg/L	48 hr EC50 = 0.48 mg/L
361377-29-9	(Selenastrum	(Oncorhynchus mykiss)	(D. magna)
	capricornutum)(biomass)	96 hr LC50 = 0.57 mg/L	96 hr LC50 = 0.053 mg/L
	72-hour EC50 = 2.67 mg/L	(Cyprinus carpio)	(M. bahia)
	(Selenastrum	96 hr LC50 = 0.97 mg/L	
	capricornutum)(growth rate)	(Lepomis macrochirus)	
Glycérine		96 h LC50: 51 - 57 mL/L	24 h EC50: > 500 mg/L (Daphnia
56-81-5		(Oncorhynchus mykiss) static	magna)
Propylène glycol	96 h EC50: = 19000 mg/L	96 h LC50: 41 - 47 mL/L	48 h EC50: > 1000 mg/L (Daphnia
57-55-6	(Pseudokirchneriella subcapitata)	(Oncorhynchus mykiss) static 96 h	magna) Static 24 h EC50: > 10000
		LC50: = 51400 mg/L (Pimephales	mg/L (Daphnia magna)
		promelas) static 96 h LC50: = 51600	
		mg/L (Oncorhynchus mykiss) static	

FDS n°: 7689-A

Date de révision: 2020-01-10

Version 1.04

	96 h LC50: = 710 mg/L (Pimephales
	promelas)
Methyl ethyl ketone	96 h LC50: 3130 - 3320 mg/L 48 h EC50: 4025 - 6440 mg/L
78-93-3	(Pimephales promelas) flow-through (Daphnia magna) Static 48 h EC5
	= 5091 mg/L (Daphnia magna) 48
	EC50: > 520 mg/L (Daphnia magr

Fluoxastrobine: La demi-vie est de 29 à 393 jours selon le type de sol. Persistance et dégradation

Bioaccumulation Fluoxastrobine: Le produit peut présenter un certain potentiel à s'accumuler dans les

organismes vivants.

Mobilité Fluoxastrobine: Faible mobilité dans le sol.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination L'élimination inadéquate de l'excès de pesticides, de mélange de pulvérisateur ou de l'eau

de rinçage est interdite. Si ces déchets ne peuvent pas être éliminés selon les instructions contenues sur l'étiquette, veuillez communiquer avec les autorités concernées pour des conseils. Les équipements de protection individuelle appropriés, tels que décrits aux sections 7 et 8, doivent être portés lors de la manipulation des matériaux pour l'élimination

des déchets.

Emballages contaminés Mettez au rebut les contenants selon les règlements locaux, fédéraux et provinciaux.

Rapportez-vous à l'étiquette du contenant qui contient des instructions sur l'élimination. Ne

pas réutiliser des récipients vides.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

NOTE Ce produit est seulement réglementée lorsqu'ils sont expédiés par l'eau ou dans un

emballage en vrac.

NON RÉGLEMENTÉ DOT

Type d'emballage Rulk N° ID/ONU UN3082

Nom officiel d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a

Classe de danger Groupe d'emballage

Polluant marin Fluoxastrobine.

UN3082, Environmentally hazardous substances, liquid, n.o.s. (Fluoxastrobin), 9, III, Marine Désignation

Pollutant

TMD Non réglementé

N° ID/ONU UN3082

Nom officiel d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a

Classe de danger Groupe d'emballage

Désignation UN3082, Environmentally hazardous substances, liquid, n.o.s. (Fluoxastrobin), 9, III, Marine

> Pollutant UN3082

N° ID/ONU Nom officiel d'expédition

Classe de danger 9

Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a

Ш Groupe d'emballage Polluant marin Oui

Désignation UN3082, Environmentally hazardous substances, liquid, n.o.s. (Fluoxastrobin), 9, III, Marine

Pollutant

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

FDS n°: 7689-A

Date de révision : 2020-01-10

Version 1.04

Règlements fédéraux aux États-Unis

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372

SARA 311/312 Catégories de

dangers

Danger aigu pour la santé
Oui
Danger chronique pour la santé
Oui
Risque d'incendie
Non
Risque de décompression soudaine
Non
Danger de réaction
Non

Loi sur la qualité de l'eau

Ce produit contient les substances suivantes qui sont répertoriées comme polluants selon le Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Sodium Hydroxide 1310-73-2	1000 lb			Х

CERCLA

Ce matériau, tel que proposé, contient une ou plusieurs substances répertoriées comme des substances dangereuses par le Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302)

Nom chimique	Quantités à déclarer de substances dangereuses	Quantités à déclarer de substances très dangereuses
Sodium Hydroxide 1310-73-2	1000 lb 454 kg	•
Methyl ethyl ketone 78-93-3	5000 lb 2270 kg	

FIFRA INFORMATION

Ce produit chimique est un pesticide enregistré à l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA) et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers requis pour les fiches signalétiques, et pour les étiquettes du lieu de travail pour les produits chimiques autres que des pesticides. Les renseignements suivants sur les dangers sont requis sur l'étiquette du pesticide :

MISE EN GARDE:

Un contact cutané prolongé ou fréquemment répété peut provoquer des réactions allergiques chez certaines personnes. Ce pesticide est toxique pour les poissons et les invertabrés aquatiques.

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65.

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Propylène glycol	X		X
57-55-6			

Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA	LIS	EINECS/ELINC	ENCS	Chine	KECL (Corée)	PICCS	AICS

FDS n°: 7689-A

Date de révision: 2020-01-10

Version 1.04

	(États-U	(Canada)	S (Europe)	(Japon)	(IECSC)		(Philippines)	(Australie)
	nis)							
Propylène glycol 57-55-6	Х	X	X	X	X	X	X	Х

CANADA

Cette fiche de données de sécurité concerne un pesticide enregistré par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) et elle est donc assujettie à certaines exigences en vertu des lois canadiennes sur les pesticides, dont la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA). Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements dangereux requis par le Règlement sur les produits dangereux (RPD) et SIMDUT 2015 relativement aux fiches de données de sécurité et aux étiquettes du lieu de travail de produits chimiques non pesticides. Les renseignements suivants sont établis par l'ARLA.

En vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, il faut respecter l'étiquette approuvée du produit antiparasitaire (l'étiquette) en tout temps et, en cas de divergences entre l'étiquette approuvée et une FDS pour ce produit, ce sont les renseignements de l'étiquette qui prévalent.

16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA	Risques pour la santé	Inflammabilité 0		Dangers physico-chimiques -
HMIS	Risques pour la santé	Inflammabilité 0	Danger physique 0	Protection individuelle X

Légende des codes NFPA et HMIS Grave = 4; Sérieux = 3; Modéré = 2; Léger = 1; Minimum = 0

Date de révision : 2020-01-10

Cause de la révision: sections de la FS mises à jour

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Préparé par

FMC Corporation

Logo de FMC - Marque de commerce de FMC Corporation

© 2020 FMC Corporation. Tous droits réservés. Fin de la fiche signalétique